

Séance ordinaire
12 décembre 2017

Procès-verbal de la séance **ORDINAIRE** tenue le **12 décembre 2017 à 19 h 30** à l'Édifice municipal, salle du Conseil, sis au 1700, rue Principale à Saint-Michel.

Sont présents :

Jean-Guy HAMELIN,	Maire;
Marcel ROY,	Conseiller;
Patrice LIRETTE,	Conseiller;
Patrick PHANEUF,	Conseiller;
Catherine LEFEBVRE,	Conseillère;
Martine BOYER,	Conseillère;
Mario GUÉRIN,	Conseiller;

Assistent également à la séance :

Daniel PRINCE,	Directeur général & secrétaire-trésorier
Caroline PROVOST,	Secrétaire-trésorière adjointe

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Jean-Guy HAMELIN, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance.

2017-12/320

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté:

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION - ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2017
4. CORRESPONDANCE
5. AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL
 - 5.1. Dépôt - Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
 - 5.2. Comités municipaux - Désignation des membres
 - 5.3. Calendrier 2018 - Séances du conseil
 - 5.4. Demande d'aide financière - parascolaire hockey
 - 5.5. Demande de subvention - Club Optimiste - Dépouillement d'arbre de Noël
 - 5.6. Demande d'appui - Projet de loi C-377 pour changement de nom de la circonscription fédérale
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1. Adoption des comptes du mois de novembre 2017
 - 6.2. Autorisation - Transfert de fonds réservés au fonds des activités d'investissement (Parc Pigeonnière)
 - 6.3. Vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes - état des taxes dues
 - 6.4. Présentation du projet de Règlement décrétant les taux de taxes foncières, les taxes de services, les compensations et autres conditions pour l'année 2018
 - 6.5. Adoption du Règlement numéro 2017-282 décrétant un mode de tarification pour le financement de la quote-part pour les dépenses relatives aux travaux du cours d'eau Descente Saint-Luc
 - 6.6. Autorisation - Mandat au ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal (autorisation pour financement à long terme)
 - 6.7. Adjudication - Financement permanent - 1 950 000\$ (Règlement 2017-273 - Travaux majeurs de réfection de rues)
 - 6.8. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 950 000 \$ qui sera réalisé le 19 décembre 2017
 - 6.9. Autorisation relative aux services bancaires Banque Royale du Canada
 - 6.10. Reconnaissance des employés municipaux (années de service)

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1. Autorisation de signature - Contrat avec Cauca (service 911)
 - 7.2. Désignation du Centre de réponse primaire 911 et autorisation du transfert du produit de la taxe municipale 911 - Centrale des Appels d'Urgence Chaudière-Appalaches Inc. (CAUCA)
 - 7.3. Demande d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal (sécurité civile)
 - 7.4. Démission - Pompier à temps partiel (monsieur Patrice Lirette)
8. TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU
 - 8.1. Autorisation de paiement - Décompte progressif numéro 2 (5% libération provisoire) - Enrobé tiède flexible - rue Principale (1 000 m.)
9. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 9.1. Rapport d'activités du service
 - 9.2. Demande de certificat d'autorisation en vertu du PIIA - 1619, rue Jean-Baptiste (logement bigénération)
 - 9.3. Demande de permis de lotissement - 1657, rue Chanteclair - (Dérogation mineure)
 - 9.4. Autorisation - Demande d'un délai additionnel à la demande de dérogation mineure #2017-05-0021 (821, rue Thomas)
 - 9.5. Adoption du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 28 novembre 2017
 - 9.6. Avis de motion - Règlement numéro 119 relatif aux chiens et autres animaux
 - 9.7. Avis de motion - Règlement numéro 137 sur le comité consultatif d'urbanisme
10. LOISIRS ET CULTURE
 - 10.1. Rapport d'activités du service
 - 10.2. Nomination surveillant de patinoire
 - 10.3. Démission - Responsable de la bibliothèque (Madame Paméla Deslauriers)
 - 10.4. Autorisation de signature - Demande de subvention au programme plaisirs d'hiver 2018
11. POUR INFORMATION
 - 11.1. Activité parents-enfants - Bûches de Noël au centre communautaire – 16 décembre à 14h00
 - 11.2. Séance spéciale le 20 décembre 2017 à 19h30 - Adoption du budget 2018, Règlement de taxation 2018 et programme triennal d'immobilisations
12. PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum 30 minutes)
13. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2017-12/321

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2017

Le Maire demande aux membres du conseil si le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2017 est conforme aux décisions;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2017, tel que rédigé.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL

Dépôt - Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil

ATTENDU QUE l'article 357 de la *Loi sur les Élections et les Référendums dans les municipalités* oblige tous les membres du conseil à déposer dans les 60 jours qui suivent la proclamation de son élection, une déclaration écrite mentionnant l'existence de leurs intérêts pécuniaires.

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal prend acte de dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus.

2017-12/322

Comités municipaux - Désignation des membres

ATTENDU QUE le conseil peut, en vertu de l'article 82 du Code municipal du Québec, nommer des comités, composés d'autant de ses membres qu'il juge convenable, avec pouvoir d'examiner et d'étudier une question quelconque;

ATTENDU QUE les comités ainsi constitués rendent compte de leurs travaux par des rapports signés et que nul rapport de comité n'a d'effet avant d'avoir été adopté par le conseil à une séance ordinaire;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil nomme les comités et les membres du conseil désignés pour en faire partie tel que spécifié dans le tableau ci-dessous :

Nom du comité	Membre(s) désigné(s)
Ressources humaines	Jean-Guy HAMELIN Martine BOYER Catherine LEFEBVRE
Sécurité publique (SQ)	Patrick PHANEUF Marcel ROY (substitut)
Sécurité publique-Incendie / Sécurité civile	Jean-Guy HAMELIN Patrice LIRETTE
Travaux publics	Patrice LIRETTE Mario GUÉRIN
Comité consultatif d'urbanisme	Marcel ROY Patrick PHANEUF (substitut)
Comité d'embellissement	Martine BOYER
Loisirs, culture, bibliothèque	Patrice LIRETTE Catherine LEFEBVRE
Festival Saint-Michel	Tous les membres du Conseil
Les Chouettes	Martine BOYER
Politique Familiale et MADA	Catherine LEFEBVRE
MRC Jardins-de-Napierville	Jean-Guy HAMELIN Catherine LEFEBVRE (substitut)
Aréna Régional - St-Rémi	Marcel ROY
Finances	Jean-Guy HAMELIN Patrick PHANEUF Mario GUÉRIN
École Saint-Michel-Archange	Catherine LEFEBVRE

ADOPTÉE

2017-12/323

Calendrier 2018 - Séances du conseil

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Patrick PHANEUF**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2018. Ces séances se tiendront le mardi et débuteront à 19h30:

9 janvier 2018	10 juillet 2018
13 février 2018	14 août 2018
13 mars 2018	11 septembre 2018
10 avril 2018	9 octobre 2018
8 mai 2018	13 novembre 2018
12 juin 2018	11 décembre 2018

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la Municipalité.

ADOPTÉE

2017-12/324

Demande d'aide financière - parascolaire hockey

Sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accuse réception de la correspondance de l'organisme Hockey Parascolaire Les Jardins-du-Québec datée du 12 octobre 2017 et lui accorde une aide financière au montant de 1 000 \$ afin d'aider les enfants inscrits au programme parascolaire de l'école secondaire Pierre-Bédard à défrayer les coûts d'achat d'équipement et du transport lors des tournois extérieurs.

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2017 au fonds des activités de fonctionnement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2017-12/325

Demande de subvention - Club Optimiste - Dépouillement d'arbre de Noël

Sur proposition de **Martine BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accepte de faire un don de 1 000\$ à l'organisme le Club Optimiste de St-Michel inc. pour le dépouillement d'arbre de Noël pour les enfants de la municipalité de Saint-Michel, qui a eu lieu dimanche, le 10 décembre 2017.

ADOPTÉE

2017-12/326

Demande d'appui - Projet de loi C-377 pour changement de nom de la circonscription fédérale

ATTENDU que la députée fédérale de Châteauguay-Lacolle, madame Brenda Shanahan, sollicite notre appui concernant le projet de loi d'initiative parlementaire C-377 (Loi visant à changer le nom de la circonscription fédérale de Châteauguay-Lacolle par Châteauguay-Les Jardins-de-Napierville);

ATTENDU que la municipalité de Lacolle est située dans la circonscription fédérale voisine de Saint-Jean;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil appuie le projet de loi d'initiative parlementaire C-377.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

2017-12/327

Adoption des comptes du mois de novembre 2017

Les comptes du mois ont été envoyés 72 heures avant la présente séance. Le secrétaire-trésorier répond aux questions à la satisfaction des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Martine BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

d'adopter les listes des comptes du mois de novembre 2017 telles que déposées au montant de 408 032,17\$, jointes en annexes aux présentes pour en faire partie intégrante, à savoir:

Comptes payés: 205 300,66\$;
Salaires payés nets: 70 895,17\$;
Comptes à payer: 131 836,34\$;

Je soussigné, Daniel Prince, secrétaire-trésorier, certifie par la présente que la municipalité de Saint-Michel dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Daniel Prince, secrétaire-trésorier

ADOPTÉE

2017-12/328

Autorisation - Transfert de fonds réservés au fonds des activités d'investissement (Parc Pigeonnière)

ATTENDU les travaux de réaménagement du parc de la Pigeonnière en 2017;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accepte de transférer un montant de 51 849\$ des fonds réservés, soit 36 998\$ du fonds de l'Association récréative et 14 851\$ du fonds parc et terrain de jeux, au fonds des activités d'investissement pour le projet effectué.

Note : Coût du projet : 76 111\$
Subvention MRC : 24 262\$
Fonds réservés : 51 849\$

ADOPTÉE

2017-12/329

Vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes - état des taxes dues

Sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QU'à la suite du dépôt de la liste des propriétés dont les taxes sont dues depuis trois (3) ans, le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé à soumettre à la MRC des Jardins-de-Napierville lesdites propriétés pour vente pour non-paiement de taxes qui aura lieu en 2018.

QUE ce conseil mandate le directeur général et secrétaire-trésorier ou en son absence, la secrétaire-trésorière adjointe, pour enchérir au nom de la municipalité de Saint-Michel, lors de la vente pour défaut de paiement des taxes municipales, sous l'autorité de la MRC de Jardins-de-Napierville, afin de protéger les créances municipales.

ADOPTÉE

Présentation du projet de Règlement décrétant les taux de taxes foncières, les taxes de services, les compensations et autres conditions pour l'année 2018

Monsieur Jean-Guy HAMELIN, maire, présente un projet de Règlement décrétant les taux de taxes foncières, les taxes de services, les compensations et autres conditions pour l'année 2018.

Taxes foncières	Taux/100\$
Catégorie résiduelle	0,53 \$
Catégorie des terrains vagues desservis	0,53 \$
Catégorie d'immeubles de 6 logements et plus	0,53 \$
Catégorie des immeubles non résidentiels	1,06 \$
Catégorie des immeubles industriels	1,06 \$
Catégorie des immeubles agricoles	0,53 \$

Compensations	Taux
Entretien - réseau d'égout	150,00 \$ / unité
Unité d'égout secteur de Neuchâtel	560,00 \$ / unité
Dettes - Réseau d'égout	445,65 \$ / unité
Dettes - Réseau d'égout - excédent de coût	62,73 \$ / unité
Matières résiduelles	185,00 \$

Ce projet de règlement a pour objet de décréter et imposer les tarifications et plusieurs taux de taxes foncières générales afin de prélever les deniers nécessaires aux activités de la Municipalité;

2017-12/330

Adoption du Règlement numéro 2017-282 décrétant un mode de tarification pour le financement de la quote-part pour les dépenses relatives aux travaux du cours d'eau Descente Saint-Luc

CONSIDÉRANT que lors de la séance du Conseil tenue le 14 novembre 2017, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT que lors de la séance du Conseil tenue le 14 novembre 2017, la présentation du projet de règlement a été effectuée;

CONSIDÉRANT que l'objet du présent règlement, sa portée, son coût et le mode de paiement et de remboursement ont été mentionnés à haute voix;

CONSIDÉRANT que les procédures prévues à l'article 445 du Code municipal du Québec ont été suivies;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil adopte le règlement numéro 2017-282 relatif au mode de tarification pour le financement de la quote-part pour les dépenses relatives aux travaux du cours d'eau Descente Saint-Luc, tel que rédigé.

ADOPTÉE

2017-12/331

Autorisation - Mandat au ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal (autorisation pour financement à long terme)

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite ;

ATTENDU QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

ATTENDU QUE l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE, conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE

Adjudication - Financement permanent - 1 950 000\$ (Règlement 2017-273 - Travaux majeurs de réfection de rues)

ATTENDU que la municipalité de Saint-Michel a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique *Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunt émis aux fins du financement municipal*, des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 19 décembre 2017, au montant de 1 950 000\$;

ATTENDU qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

BANQUE ROYALE DU CANADA		
72 900\$	2,82000%	2018
75 100\$	2,82000%	2019
77 300\$	2,82000%	2020
79 600\$	2,82000%	2021
1 645 100\$	2,82000%	2022

Prix 100,00000

Coût réel: 2,82000%

CAISSE DESJARDINS DES MOISSONS		
72 900\$	2,86000%	2018
75 100\$	2,86000%	2019
77 300\$	2,86000%	2020
79 600\$	2,86000%	2021
1 645 100\$	2,86000%	2022

Prix: 100,00000

Coût réel: 2,86000%

FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.		
72 900\$	2,00000%	2018
75 100\$	2,10000%	2019
77 300\$	2,25000%	2020
79 600\$	2,40000%	2021
1 645 100\$	2,60000%	2022

Prix: 98,73300

Coût réel: 2,86571%

ATTENDU que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la municipalité de Saint-Michel accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 19 décembre 2017 au montant de 1 950 000\$ effectué en vertu du règlement d'emprunt 2017-273. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00\$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans.

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE

2017-12/333

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 950 000 \$ qui sera réalisé le 19 décembre 2017

ATTENDU que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la municipalité de Saint-Michel souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 950 000\$ qui sera réalisé le 19 décembre 2017, réparti comme suit:

Règlement d'emprunt #	Pour un montant de \$
2017-273	1 950 000\$

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

ATTENDU que, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2017-273, la municipalité de Saint-Michel souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit:

1. les billets seront datés du 19 décembre 2017;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 19 juin et le 19 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire ou en son absence, la mairesse suppléante, et le directeur général et secrétaire-trésorier ou en son absence, la secrétaire-trésorière adjointe.

ADOPTÉE

2017-12/334

Autorisation relative aux services bancaires Banque Royale du Canada

Sur proposition de **Patrick PHANEUF**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

1. QUE Banque Royale du Canada (Banque Royale) est par les présentes nommée la banque de la Municipalité;
2. QUE la maire ou en son absence, la mairesse suppléante, et le directeur général et secrétaire-trésorier ou en son absence, la secrétaire-trésorière adjointe, conjointement, ont l'autorisation d'agir au nom de la Municipalité, de temps à autre, pour:
 - a) retirer des fonds ou ordonner que des fonds soient virés des comptes de la Municipalité par quelque moyen que ce soit, notamment en établissant, tirant, acceptant, endossant ou signant des chèques, des billets à ordre, des lettres de change, des ordres de paiement d'espèces ou d'autres effets ou en donnant d'autres instructions;
 - b) signer toute convention ou autre document ou instrument établi avec Banque Royale ou en faveur de celle-ci, y compris des conventions et contrats relatifs aux produits et aux services fournis à la Municipalité par Banque Royale; et
 - c) poser, ou autoriser une ou plusieurs personnes à poser, l'un ou l'autre des actes suivants:
 - i) recevoir de Banque Royale toutes espèces ou tout titre, instrument ou autre bien de la Municipalité détenus par Banque Royale, en garde ou à titre de garantie ou donner des directives à Banque Royale pour la remise ou le transfert de telles espèces, de tels titres, de tels instruments ou de tels autres biens à toute personne désignée dans de telles directives;
 - ii) déposer, négocier ou transférer à Banque Royale, au crédit de la Municipalité, des espèces ou tout titre, instrument ou autre bien et, à ces fins, les endosser

au nom de la Municipalité (au moyen d'un timbre en caoutchouc ou autrement), ou de tout autre nom sous lequel la Municipalité exerce ses activités;

- iii) donner instruction à Banque Royale, par quelque moyen que ce soit, de débiter les comptes de tiers pour dépôt au compte de la Municipalité; et
 - iv) recevoir des relevés, des instruments et d'autres effets (y compris des chèques payés) et des documents afférents aux comptes de la Municipalité à Banque Royale ou à tout service de Banque Royale, et régler et approuver les comptes de la Municipalité à Banque Royale.
3. Les instruments, instructions, conventions (notamment des contrats pour les produits ou services fournis par Banque Royale) et documents établis, tirés, acceptés, endossés ou signés (sous le sceau de la compagnie ou autrement) comme il est prévu dans la présente résolution et remis à Banque Royale par toute personne, aient plein effet et obligent la Municipalité; Banque Royale est, par les présentes, autorisée à agir sur la foi de ces documents et effets et à y donner suite.
4. Banque Royale recevra:
- (a) une copie de la présente résolution; et
 - (b) une liste approuvée des personnes autorisées par la présente résolution à agir au nom de la Municipalité, ainsi qu'un avis écrit de toute modification apportée de temps à autre à cette liste ainsi que des spécimens de leur signature; ces documents doivent être certifiés par le Maire et le directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Michel, et
 - (c) une liste de toutes les autorisations accordées en vertu du paragraphe 2c) de la présente résolution.
5. Tout document fourni à Banque Royale conformément à l'article 5 de la présente résolution aura force obligatoire pour la Municipalité jusqu'à ce qu'un nouveau document abrogeant ou remplaçant le précédent soit reçu et dûment autorisé par écrit par la succursale ou agence de Banque Royale où la Municipalité détient un compte.

ADOPTÉE

Reconnaissance des employés municipaux (années de service)

QUE ce conseil remercie les loyaux services rendus jusqu'à présent ainsi que leur engagement envers la Municipalité à:

monsieur Jayson Laplante-Marotte, pompier à temps partiel (5 ans)
monsieur Alexandre Monchamp, pompier à temps partiel (5 ans)
monsieur Francis Surprenant, pompier à temps partiel (5 ans)

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2017-12/335

Autorisation de signature - Contrat avec Cauca (service 911)

Sur proposition de **Martine BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le renouvellement du contrat avec CAUCA (service 911) pour un terme de cinq ans, soit jusqu'au 15 janvier 2023 et autorise le maire ou en son absence, la mairesse suppléante, et le directeur général et secrétaire-trésorier ou en son absence, la secrétaire-trésorière adjointe, à signer les documents requis à cette fin, pour et au nom de la municipalité de Saint-Michel.

ADOPTÉE

2017-12/336

Désignation du Centre de réponse primaire 911 et autorisation du transfert du produit de la taxe municipale 911 - Centrale des Appels d'Urgence Chaudière-Appalaches Inc. (CAUCA)

ATTENDU que les fournisseurs de services téléphoniques doivent percevoir mensuellement la taxe municipale pour le service 911 de leurs clients, laquelle s'élève à la somme de 0.46\$ par mois, par numéro de téléphone et ce, en vertu du Règlement numéro 2016-221-2 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 911, et la remettre à l'Agence du Revenu du Québec;

ATTENDU que l'Agence du Revenu du Québec doit par la suite transmettre la taxe municipale pour le service 911 à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgences 911 du Québec;

ATTENDU que l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 911 du Québec doit effectuer mensuellement la remise des montants aux municipalités pour le financement des centres d'urgence 911 desservant leur territoire;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil désigne la Centrale des Appels d'Urgence Chaudière-Appalaches inc. (CAUCA) comme centre de réponse primaire 911 et autorise l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 911 du Québec à verser mensuellement la remise des montants à CAUCA pour la municipalité de Saint-Michel.

ADOPTÉE

2017-12/337

Demande d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal (sécurité civile)

ATTENDU QUE le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) offre une aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal ;

ATTENDU QUE l'objectif est de soutenir la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal, ainsi que la réalisation de diagnostics et d'études d'opportunité en cette matière ;

ATTENDU QUE les organismes admissibles sont les municipalités régionales de comté, les municipalités locales et les régies intermunicipales s'associant dans le but de réaliser un projet ;

ATTENDU QUE les projets admissibles sont la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal, ainsi que la réalisation de diagnostics et d'études d'opportunité en cette matière ;

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Édouard, Saint-Michel et Saint-Patrice-de-Sherrington doivent réaliser leur plan de mesures d'urgence et qu'elles ont besoin d'accompagnement d'un consultant expert en sécurité civile pour sa réalisation et ensuite déposer celui-ci au Ministère de la Sécurité Publique (MSP) ;

ATTENDU QUE le montant de l'aide financière pouvant être accordée représente un maximum de 50 % des dépenses admissibles pour une somme maximale de 50 000 \$ et que la demande doit être faite avant le 1er février 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Patrick PHANEUF**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil désigne la municipalité de Saint-Édouard comme responsable du projet et autorise la directrice générale de la municipalité de Saint-Édouard à remplir et signer le formulaire Appel de projet du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

QUE ce conseil autorise la signature du protocole d'entente avec le MAMOT par la directrice générale de la municipalité de Saint-Édouard au nom des trois municipalités, soit Saint-Édouard, Saint-Michel et Saint-Patrice-de-Sherrington.

ADOPTÉE

Démission - Pompier à temps partiel (monsieur Patrice Lirette)

QUE ce conseil prenne acte de la démission de Monsieur Patrice LIRETTE, pompier à temps partiel, effective le 12 décembre 2017 et le remercie pour ses bons et loyaux services.

TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

2017-12/338

Autorisation de paiement - Décompte progressif numéro 2 (5% libération provisoire) - Enrobé tiède flexible - rue Principale (1 000 m.)

Sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics, autorise le paiement du décompte progressif numéro 2, représentant la libération provisoire de 5%, à Eurovia Québec Construction inc. au montant de 6 818,24 \$ (taxes exclues) pour les travaux de pavage effectués en 2017.

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2017 au fonds d'investissement suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Rapport d'activités du service

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'activités pour le mois de novembre 2017.

2017-12/339

Demande de certificat d'autorisation en vertu du PIIA - 1619, rue Jean-Baptiste (logement bigénération)

ATTENDU que les membres du conseil prennent connaissance d'une demande d'urbanisme (#2017-11-0044) pour l'obtention d'un certificat d'autorisation (#2017-11-0262) afin d'autoriser l'ajout d'un logement bigénération à l'intérieur de la résidence située au 1619, rue Jean-Baptiste (lot 3 990 569 Cadastre du Québec) dans la zone R-3;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil approuve la demande d'urbanisme (# 2017-11-0044) et autorise l'émission du certificat d'autorisation (#2017-11-0262) pour ajouter un logement bigénération à l'intérieur de l'immeuble situé au 1619, rue Jean-Baptiste.

ADOPTÉE

2017-12/340

Demande de permis de lotissement - 1657, rue Chanteclair - (Dérogation mineure)

ATTENDU que les membres du conseil prennent connaissance d'une demande de dérogation mineure (#2017-11-0045) pour l'obtention d'un permis de lotissement (#2017-11-0263) relativement au lot 3 990 967 Cadastre du Québec (zone R-9);

ATTENDU que la demande de lotissement vise le remplacement du lot par 2 lots distincts;

ATTENDU que l'un des lots aura une superficie de 1 475 mètres carrés.

ATTENDU que le second lot aura une superficie de 1 293 mètres carrés, alors qu'en vertu du Règlement de lotissement, la superficie minimale d'un lot dans la zone R-9 doit être de 1 400 mètres carrés;

ATTENDU la recommandation conditionnelle du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Martine BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil approuve la demande de dérogation mineure (#2017-11-0045) telle que présentée et autorise l'émission du permis de lotissement (#2017-11-0263) relativement au lot 3 990 967 Cadastre du Québec.

ADOPTÉE

2017-12/341

Autorisation - Demande d'un délai additionnel à la demande de dérogation mineure #2017-05-0021 (821, rue Thomas)

ATTENDU que le 13 juin 2017, les membres du conseil ont accordé une demande de dérogation mineure portant le numéro 2017-05-0021 et ce, par résolution portant le numéro 2017-06/191;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 23 du règlement numéro 189 relatif aux dérogations mineures, les travaux doivent être commencés dans les 6 mois suivant la résolution, soit le 13 décembre 2017;

ATTENDU que le demandeur demande un délai supplémentaire pour la dérogation mineure afin de construire l'immeuble;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Patrick PHANEUF**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise de prolonger la demande de dérogation mineure portant le numéro 2017-05-0021 d'un an, soit jusqu'au 13 décembre 2018.

ADOPTÉE.

2017-12/342

Adoption du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 28 novembre 2017

Sur proposition de **Martine BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 28 novembre 2017, tel que rédigé.

ADOPTÉE

Avis de motion - Règlement numéro 119 relatif aux chiens et autres animaux

Avis de motion est donné par madame Catherine LEFEBVRE, conseillère, qu'à une prochaine séance du conseil, sera soumis pour adoption, un règlement modifiant le règlement relatif aux chiens et autres animaux.

Avis de motion - Règlement numéro 137 sur le comité consultatif d'urbanisme

Avis de motion est donné par madame Martine BOYER, conseillère, qu'à une prochaine séance du conseil, sera soumis pour adoption, un règlement modifiant le règlement sur le comité consultatif d'urbanisme.

LOISIRS ET CULTURE

Rapport d'activités du service

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'activités pour les mois d'octobre et novembre 2017.

2017-12/343

Nomination surveillant de patinoire

Sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil, sur la recommandation de la coordonnatrice service des loisirs, culture et vie communautaire, autorise l'embauche des personnes suivantes comme surveillant de patinoire pour l'année 2017-2018

- madame Gabrielle AUDETTE PERRIER, au taux horaire de 11,25\$;
- monsieur Brandon BOUDRIAS, au taux horaire de 11,50\$

ADOPTÉE

Démission - Responsable de la bibliothèque (Madame Paméla Deslauriers)

QUE ce conseil prenne acte de la démission de Madame Paméla Deslauriers, responsable de la bibliothèque, effective le 9 décembre 2017 et la remercie pour ses bons et loyaux services.

2017-12/344

Autorisation de signature - Demande de subvention au programme plaisirs d'hiver 2018

Sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise la coordonnatrice, service des loisirs, culture et vie communautaire à préparer et signer la demande de subvention relativement au programme d'assistance financière aux initiatives locales d'activités physiques et de plein air (plaisirs d'hiver) afin d'offrir aux familles de Saint-Michel une sortie au parc de St-Bernard de Lacolle comprenant, le transport, l'accès au parc et au sentier de raquette incluant la location de raquette, la patinoire, une randonnée et glissade sur tube.

ADOPTÉE

POUR INFORMATION

- Activité parents-enfants - Bûches de Noël au centre communautaire - 16 décembre à 14h00;

- Séance spéciale le 20 décembre 2017 à 19h30 - Adoption du budget 2018, Règlement de taxation 2018 et programme triennal d'immobilisations;

Le Maire remercie les organismes, les bénévoles et tous ceux qui ont participé aux événements survenus en 2017.

PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum 30 minutes)

Le Maire reçoit et répond aux questions des citoyens.

2017-12/345

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de **Patrick PHANEUF**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QU'à 20h10, de lever la séance.

(s) Jean-Guy Hamelin

Jean-Guy HAMELIN, Maire

(s) Daniel Prince

Daniel PRINCE, Directeur général &
secrétaire-trésorier